

RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Preuseville sous la Présidence de Monsieur Cédric NÉNOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Cédric NÉNOT, Maire, Mesdames Daniella LEMAIRE et Patricia GLACHANT, Adjointes au Maire
Mesdames Mélanie CAILLY et Corinne TAILLEUR

Messieurs Corentin DUCROCQ-DUFOSSÉ, Anthony DUCHEMIN, Benoît DUMINIL, Bertrand LANDAIS et Hervé VASSARD

Absente excusée : Madame Katia SAGNIER

Secrétaire de séance : Madame Daniella LEMAIRE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal du 8 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

023.2025 LOYER APPARTEMENT N° 2

Suite au départ prévu le 15 décembre 2025 des locataires de l'appartement N°2, le conseil municipal décide de fixer le loyer de l'appartement n° 2 (Surface au sol 80.45m², surface habitable : 65.70m²) à 520 €. Les charges mensuelles seront de 30 €. L'état des lieux sera effectué par Madame Daniella LEMAIRE et Monsieur Bertrand LANDAIS. Anthony DUCHEMIN pense qu'un pré-état des lieux (une visite conseil en quelque sorte) pourrait être faite quinze jours avant. Le Conseil valide cette idée que le Maire proposera à la locataire partante.

024.2025 TARIFS SALLE DES FÊTES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

	TARIF
LOCATION 1 JOURNEE HABITANTS	120 €
LOCATION WEEK END HABITANTS	160 €
LOCATION 1 JOURNEE HORS COMMUNE	160 €
LOCATION WEEK END HORS COMMUNE	220 €
VIN D'HONNEUR	80 €

ACOMPTE	120 €
LOCATION COUVERTS HABITANTS	Gratuit
LOCATION COUVERTS HORS COMMUNE	0.80 €/couvert
ELECTRICITE	0,20 KW/H
VAISSELLE CASSEE, MOBILIER	
COUVERT	1 €
TASSE, SOUS-TASSE	1,50 €
ACCESSOIRES, MUG	2 €
ASSIETTE, COUPE À SORBET, PETIT SALADIER, VERRE	3 €
BALAYETTE, CUILLERE A GLACE, LOUCHE, MOP, PELLE A TARTE, PELLE, PICHET, PINCE, POIVRIERE, SALADIER MOYEN, SALIERE, TIRE-BOUCHON	5 €
CISEAUX, PLATEAU, SEAU	10 €
BAC GASTRO, COUVERCLE BAC GASTRO, ECUMOIRE, ESSOREUSE, PANIERE A PAIN, VERSEUSE A CAFE	15 €
BALAI POUR MOP, CASIER VAISSELLE, CASSEROLE, CHINOIS, COUTEAU, PLAT PYREX	20 €
BALAI	25 €

BOUILLOIRE, PLANCHE A DECOUPER, PLAT INOX, RACLETTE	35 €
CAFETIERE, POELE	50 €
PLAT CUISSON	55 €
CHARIOT MENAGE, FAIT TOUT, PLANCHE A DECOUPER, PASSOIRE	100 €
MICRO-ONDES, PETITE TABLE	120 €
PERCOLATEUR, POUBELLE	200 €
CHARIOT SERVICE, TABLE	300 €

Les utilisateurs sont responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner à la salle ainsi qu'aux équipements mis à la disposition par la Mairie.

Les éléments non listés ci-dessus devront être remplacés à l'identique par le locataire.

Les utilisateurs devront assurer le remboursement des dégradations et des pertes constatées, le titre correspondant sera émis par la commune.

025.2025 RÉSERVE À INCENDIE

La réserve à incendie route de Foucarmont n'est pas réparable, le trou dû à l'usure est trop important, elle n'est donc plus fonctionnelle. Des devis seront présentés lors de la prochaine réunion de Conseil.

Une étude sur la défense incendie sur tout le territoire de la commune sera réalisée en parallèle.

026.2025 BORNE À INCENDIE D'HESMY

Suite à un accident automobile, la borne à incendie a été endommagée. Le Conseil Municipal valide le devis de 3 940 € HT établi par l'entreprise RICOUARD pour sa réparation. Le constat a été fait et transmis à l'assurance.

027.2025 MUTUELLE PERSONNEL COMMUNAL

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, décident d'adopter la labellisation pour la mutuelle santé, la participation de la commune sera de 30 €/agent, la délibération sera prise après validation du Comité Social Territorial du centre de gestion.

028.2025 REMBOURSEMENT SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement de l'acompte de 120 € versée pour la salle des fêtes à Monsieur BAER Damien et Madame CAILLY Mélanie.

Madame Mélanie CAILLY concernée par le remboursement n'a pas pris part aux délibérations.

029.2025 RÉPARTITION COLIS DES AÎNÉS

Les conseillers se sont répartis les colis à distribuer.

029.2025 VŒUX DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 16 janvier 2025 à 19 h à la salle des fêtes. Elle sera suivie d'un cocktail avec toasts salés et sucrés. Une invitation sera adressée vers le 11 décembre avec un coupon réponse à retourner en Mairie (avant le 23 décembre), ce, pour éviter le gaspillage.

030.2025 DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE BUDGET

Dépenses	
Article (chapitre)	Montant
2131 (chapitre 21) Bâtiments publics	- 12 100 €
20422 (chapitre 20) : Bâtiments et installations	12 100 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal ne souhaite pas que le tracteur du locataire de l'appartement n°2 soit garé sur le parking de la salle des fêtes.

Madame Daniella LEMAIRE signale que des ampoules sont à changer sur certains spots autour de la Mairie

PLUI : Le cabinet d'étude présentera un bilan ce vendredi.

Une prime de Noël de 150€ sera attribuée au personnel communal.

La séance est levée à 23 heures 15